

Revue générale de droit



Marie-Claire BELLEAU, François LACASSE (dir.), *Claire L'Heureux-Dubé à la Cour suprême du Canada 1987-2002*, La société historique de la Cour suprême du Canada, Wilson & Lafleur, Montréal, 2004, 857 pages, ISBN 2-89127-661-2

Sophie Archambault

Volume 35, numéro 3, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027266ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027266ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Archambault, S. (2005). Compte rendu de [Marie-Claire BELLEAU, François LACASSE (dir.), *Claire L'Heureux-Dubé à la Cour suprême du Canada 1987-2002*, La société historique de la Cour suprême du Canada, Wilson & Lafleur, Montréal, 2004, 857 pages, ISBN 2-89127-661-2]. *Revue générale de droit*, 35(3), 461–463. <https://doi.org/10.7202/1027266ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Marie-Claire BELLEAU, François LACASSE (dir.), *Claire L'Heureux-Dubé à la Cour suprême du Canada 1987-2002, La société historique de la Cour suprême du Canada, Wilson & Lafleur, Montréal, 2004, 857 pages, ISBN 2-89127-661-2.*

Ce recueil, qui comprend quarante-quatre textes, est le cinquième d'une série de volumes dont l'objet est de faire une rétrospective des contributions de juges de la Cour suprême. Les écrits sont organisés autour de concepts témoignant des préoccupations centrales tout au long de la carrière de la juge L'Heureux-Dubé. En effet, la conférence, sous l'auspice de laquelle est né cet ouvrage, visait à susciter la réflexion sur les thèmes de l'Égalité et du Judiciaire.

Après vingt et un ans de pratique, l'honorable Claire L'Heureux-Dubé accède à la Cour supérieure où elle siègera pendant six ans. Elle consacre huit autres années à la Cour d'appel, avant de gagner la Cour suprême du Canada. À cette époque, la juge L'Heureux-Dubé était la deuxième femme à prendre place sur le banc du plus haut tribunal de notre pays. Comme le soulignent les textes d'introduction, la juge a exercé son rôle au sein de la magistrature en préconisant une approche sociale et progressiste, ainsi qu'en remettant continuellement le droit en question. Elle est reconnue pour ses dissidences longuement motivées

d'une profondeur et d'une qualité peu communes, mais surtout pour son apport inestimable au développement du droit à l'égalité tant dans les domaines du droit de la famille que du droit criminel.

Dans un premier temps, l'ouvrage présente le «rôle du juge dans un monde en mutation». Les auteurs discutent du rôle du juge face au changement. Ils se demandent d'abord quelle attitude la magistrature doit adopter à l'égard des progrès de la science, et ensuite, ils traitent de son rôle de défenseur des valeurs fondamentales de la société. Par ailleurs, la façon de juger les droits dans une ère de changement est primordiale selon un auteur, mais elle ne devrait pas remplacer l'effort des citoyens du monde à tenter de prévenir les abus. Enfin, tout en demeurant gardien du droit sans empiéter sur le processus démocratique, on conclut que l'essentiel du rôle du juge consiste à rendre justice de façon impartiale et indépendante.

Dans un deuxième temps, divers auteurs examinent des domaines du droit qu'a marqués la juge, soit le droit pénal, le droit de la famille, le droit de l'entreprise et le droit public. En ce qui a trait au droit pénal, on considère l'impact de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur le privilège marital consacré par la *Loi sur la preuve au Canada*. Le droit concernant le viol a été transformé par la juge L'Heureux-Dubé, notamment

en ce qui concerne le consentement de la victime, détruisant ainsi des mythes et préjugés de longue date. Du côté du droit de la famille, les auteurs soulignent entre autres la reconnaissance des nouveaux modèles de familles et autres relations humaines significatives qui permettent à un homme d'assister aux funérailles d'un parent de son conjoint de même sexe en bénéficiant d'un congé de la part de son employeur. Selon un auteur, l'arrêt *Houle c. Banque Nationale du Canada* a marqué le droit de l'entreprise puisqu'il a permis à la Cour de réaffirmer certains principes tels que la responsabilité limitée des membres de la société par actions. Dans le même domaine, on critique la discrimination résultant du système d'indemnisation pour les lésions professionnelles. Finalement, dans le contexte du droit public, on présente l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* en tant que valeur qui dépasse du cadre de ce dernier. Cette valeur est prise au sérieux par la Cour, la juge en ayant selon lui constamment favorisé une approche large et souple. Des textes portent de plus sur la conception qu'a la Cour suprême des tribunaux administratifs et du rapport de l'idée de justice dans la finalité des lois.

Troisièmement, quelques textes portent sur l'égalité elle-même. Les auteurs écrivent d'abord sur le développement du droit à l'égalité au Canada d'une part depuis la mise en vigueur de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et d'autre part en regard de l'article 10 de la Charte québécoise. De plus, on propose l'élaboration d'un nouveau cadre conceptuel qui

viserait à faciliter le maniement du droit à l'égalité. Enfin, on fait une métaphore du discours sur l'égalité en tant que langage. En ce sens, on propose de rendre ce langage égalitaire universel et on discute des pièges qu'une telle entreprise pourrait comporter.

Enfin, les auteurs traitent du rôle du juge. On s'attarde premièrement à l'évolution du droit de l'assurance-chômage et à la vision sociale qu'a su en adopter la juge L'Heureux-Dubé. On relate de plus les difficultés que les femmes juges ont pu rencontrer en tant qu'agentes de changement social, la résistance à laquelle elles ont été confrontées par la réaction de leaders de l'opinion ou même de leurs collègues. Un auteur conçoit le rôle du juge comme celui d'un être de dialogue tant au niveau de la conciliation judiciaire — finalement adoptée au *Code de procédure civile* en 2003 — que de ce devoir de conversation entre les institutions étatiques. L'État de droit requiert l'indépendance de la magistrature. Alors qu'en Occident, nous en sommes à penser à sa mise en application et à ses limites légitimes, certains pays désirant se démocratiser tentent d'établir les normes minimales requises en cette matière et l'influence de ceux qui, comme la juge L'Heureux-Dubé, luttent pour l'établissement de l'indépendance judiciaire est bénéfique.

Pour conclure, nous avons apprécié autant la présentation de l'ouvrage que son contenu. Nous avons de plus aimé la manière dont les textes sont présentés, c'est-à-dire la façon dont

certaines écrits sous un même thème critiquent ceux qui les précèdent. À cet égard, les directeurs de ce recueil ont émis un avertissement en introduction à l'effet que leur objectif n'est pas de faire l'apologie de l'œuvre de la juge, mais d'encourager la réflexion sur des thèmes qui lui sont chers. Enfin, la table de la

jurisprudence de la juge L'Heureux-Dubé annexée au recueil est utile à qui veut approfondir l'étude de sa contribution.

Sophie ARCHAMBAULT
Étudiante à la Faculté
de droit de l'Université
d'Ottawa